

Potassium permanganate PUR**SP-O-T-N****Danger****1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE**

Ref. n° : 104 019
Nom commercial : Potassium permanganate PUR
Identification de la société : JEULIN SA
T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99
Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900
27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr

N° de téléphone en cas d'urgence : 01 45 42 59 59
Usage : Usage laboratoire

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification CE : O; R8
Xn; R22
N; R50-53

Système Général Harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits Chimiques (SGH)**Classe de danger et code de catégorie**

- **Dangers physiques** : Matières solides comburantes - Catégorie 2 - Danger (CLP : Ox. Sol. 2)
- **Dangers pour la santé** : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)
- **Dangers pour l'environnement** : Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 - Attention (CLP : Aquatic Acute 1)
Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1 - Attention (CLP : Aquatic Chronic 1)

Etiquetage**• Pictogramme(s) de danger****• Mention d'avertissement**
• Mention de danger

: Danger
: H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.
: H302 : Nocif en cas d'ingestion.
: H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Conseils de prudence
- Généraux

: P102 : Tenir hors de portée des enfants.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2 / 6

Révision nr : 4

Date : 3 / 12 / 2010

Remplace la fiche : 1 / 12 / 2010

Potassium permanganate PUR

SP-O-T-N

2. IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)

- **Prévention** : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur. P221 : Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles... P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
- **Intervention** : P301+P312+P330 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	Classification
Permanganate de potassium	: 100 env. %	7722-64-7	231-760-3	025-002-00-9	----- O; R8 Xn; R22 N; R50-53 ----- Ox. Sol. 2 (H272) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)

4. PREMIERS SECOURS

- **Inhalation** : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- **Contact avec la peau** : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- **Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- **Ingestion** : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. Consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction**
- **Adéquats** : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Risques particuliers** : En cas de feu, présence de fumées dangereuses. Comburant. Tenir à l'écart des matières combustibles.
- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.
- Procédures spéciales** : Rabattre le nuage de vapeur à l'aide d'eau vaporisée ou toute autre solution appropriée.
Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Mesures techniques** : Éviter la production de poussières.
- Précautions individuelles** : Evacuer et restreindre l'accès. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France

e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3 / 6

Révision nr : 4

Date : 3 / 12 / 2010

Remplace la fiche : 1 / 12 / 2010

Potassium permanganate PUR

SP-O-T-N

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE (suite)

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Mesures après fuite / épandage** : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.
Rincer/diluer le résidu à l'eau.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.
- Manipulation** : Porter un vêtement de protection approprié.
Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes.
Eviter toute exposition inutile.
Ne pas respirer les poussières.
- Stockage** : Après utilisation bien fermer le couvercle.
Conserver à l'abri des sources d'ignition.
- Tenir à l'écart des matières combustibles.**
Eviter le contact avec l'humidité.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection individuelle** : Eviter toute exposition inutile.
- **Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
 - **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
 - **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
 - **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
 - **Autres** : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières.
Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Nom chimique** : Potassium permanganate.
- Etat physique** : Solide.
- Couleur** : Violet.
- Odeur** : Inodore.
- pH** : 20°C:~7-9 20g/LH2O
- Poids moléculaire** : 158,04
- Point de fusion [°C]** : > 240 (décomposition).
- T°d'ébullition initiale [°C]** : Aucune donnée disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 6

Révision nr : 4

Date : 3 / 12 / 2010

Remplace la fiche : 1 / 12 / 2010

Potassium permanganate PUR

SP-O-T-N

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Point de décomposition [°C]	: > 240 °C.
Densité	: (20 °C) : 2,7
Pression de vapeur [hPa]	: (20 °C): < 0,01
Solubilité dans	: Eau. (20 °C) :64 g/L. Ethanol. (20 °C) : décomposition. Solvants organiques. (20 °C) : décomposition.
Point d'éclair [°C]	: Non applicable.
Temp. d'autoinflammation [°C]	: Non applicable.
Limites d'explosivité	
Limites d'explosivité inférieures [%]	: Non applicable.
Limites d'explosivité supérieures [%]	: Non applicable.
Log P octanol / eau à 20°C	: Aucune donnée disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	: Contact avec des substances métalliques. Chaleur.
Matières à éviter	: Matières combustibles. Composés organiques. Agents réducteurs. Acides. (H ₂ SO ₄ , HCl). Halogènes. Alcool. Peroxyde d'hydrogène. Composés de l'ammonium. Métaux finement divisés. Soufre.
Propriétés dangereuses	: Favorise l'inflammation des matières combustibles. Risque d'explosion des poussières emportées par l'air.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	
- Inhalation	: Irritant pour les voies respiratoires. Risque d'oedème pulmonaire.
- Cutanée	: Brûlures. Risque de lésions graves.
- Oculaire	: Irritant pour les yeux. Brûlures. Un contact direct peut provoquer une lésion de la cornée.
- Ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion provoque une corrosion sévère pouvant conduire à une destruction des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.
- Autre	: Hémorragie digestive, perforations gastriques et oesophagiennes, nécrose et acidose métabolique, sténose digestive. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues.
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: 750
Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]	: Aucune donnée disponible.
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]	: Aucune donnée disponible.
Irritation de la peau (lapin)	: Aucune donnée disponible.
Irritation des yeux (lapin)	: Aucune donnée disponible.
Irritation des membranes muqueuses (lapin)	: Aucune donnée disponible.
Toxicité chronique	: Aucune donnée disponible.
Autres informations toxicologiques	: A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5 / 6

Révision nr : 4

Date : 3 / 12 / 2010

Remplace la fiche : 1 / 12 / 2010

Potassium permanganate PUR

SP-O-T-N

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

chimiques.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information relative aux effets écologiques	: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Éviter le rejet dans l'environnement. Peut contaminer les réseaux de distribution d'eau. Toxicité pour les daphnies : Daphnia magna : CE0 : 0,056 mg/L/48h Toxicité pour les poissons : Ictalurus punctatus CL50 : 0,1 mg/L/96h.
Persistance et dégradabilité	: Aucune donnée disponible.
Potentiel de bio-accumulation	: Aucune donnée disponible.
Informations sur l'élimination	: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Biodégradation [%]	: Aucune donnée disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets	: Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux. Ne pas réutiliser les containers vides. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas jeter les résidus à l'égout.
--------------------------------	--

Procédures d'élimination des déchets : Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.


14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Proper shipping name	: 1490 PERMANGANATE DE POTASSIUM, 5.1, II, ADR
- No ONU	: 1490
- I.D. n° :	: 50
Transport terrestre	
- ADR/RID	: Class : 5.1 Group : II
Transport par mer	
- Code IMO-IMDG	: UN 1490 Potassium permanganate
- Classe	: 5.1
- Groupe d'emballage	: II
Transport aérien	
- ICAO/IATA	: UN 1490 Potassium permanganate
- IATA - Classe ou division	: 5.1
Groupe d'emballage IATA	: II

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6 / 6
		Révision nr : 4
		Date : 3 / 12 / 2010
		Remplace la fiche : 1 / 12 / 2010
Potassium permanganate PUR		SP-O-T-N

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Autres : Aucun(e).

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrase(s) R : R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

JEULIN

Règlement CE 1907/2006